

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00742

Numéro SIREN : 423 157 593

Nom ou dénomination : 2I-M.A.

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/015749

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/015749**
n° de gestion : **2011B00742**
n° SIREN : **423 157 593 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 18/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2I-M.A. - Société par actions simplifiée
5 rue de la Balance 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2166448



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2017 (12 mois)			31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	1 867 406,03	130 782,35	1 736 623,68	1 736 623,68
Autres immobilisations incorporelles	50 400,00	20 673,33	29 726,67	35 326,67
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	2 356 173,35		2 356 173,35	2 361 173,35
Constructions	33 017 821,74	12 239 951,08	20 777 870,66	22 219 891,38
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	7 288,60	6 967,35	321,25	1 072,21
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	21 565 154,85	4 810,00	21 560 344,85	18 504 789,99
Créances rattachées à des participations	21 793 170,68		21 793 170,68	8 555 520,96
Autres titres immobilisés				
Prêts	747 855,85		747 855,85	1 427 887,07
Autres immobilisations financières	3 369,48		3 369,48	3 369,48
ACTIF IMMOBILISE	81 408 640,58	12 403 184,11	69 005 456,47	54 845 654,79
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				1 500,00
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	1 969 930,32	278 007,35	1 691 922,97	1 008 337,98
Fournisseurs débiteurs	4 246,31		4 246,31	3 480,39
Personnel				
Organismes sociaux				37,32
Etat, impôts sur les bénéfices				512 893,30
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	57 300,20		57 300,20	59 828,61
Autres	124 216,74		124 216,74	2 842,44
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	735 274,94		735 274,94	273 128,79
Disponibilités	4 330 774,88		4 330 774,88	2 597 391,34
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	66 885,24		66 885,24	49 092,72
ACTIF CIRCULANT	7 288 628,63	278 007,35	7 010 621,28	4 508 532,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	88 697 269,21	12 681 191,46	76 016 077,75	59 354 187,68

[Signature]



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 750 000,00	2 750 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 600 160,30	1 600 160,30
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	275 000,00	275 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	23 765 201,79	22 155 203,49
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 278 768,78	1 609 998,30
Subventions d'investissement	31 224,50	34 431,71
Provisions réglementées	55 164,38	29 828,98
CAPITAUX PROPRES	30 755 519,75	28 454 622,78
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	90 000,00	90 000,00
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90 000,00	90 000,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 703 870,28	22 739 658,65
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	807 629,01	629 867,47
Associés	7 550 416,13	5 307 302,71
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 854,66	380 861,52
Personnel	2 389,30	
Organismes sociaux	8 064,30	12 174,91
Etat, impôts sur les bénéfices	3 864 714,00	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	320 013,72	236 287,44
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	16 990,00	5 220,00
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	125 923,73	186 185,37
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 506 692,87	1 312 006,83
DETTES	45 170 558,00	30 809 564,90
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	76 016 077,75	59 354 187,68



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	4 627 113,01		4 627 113,01	4 037 341,61
Chiffres d'affaires Nets	4 627 113,01		4 627 113,01	4 037 341,61
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			20 480,77	8 370,52
Autres produits			3,91	13,50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			4 647 597,69	4 045 725,63
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			1 352 050,65	1 084 033,61
Impôts, taxes et versements assimilés			308 534,67	753 901,34
Salaires et traitements			37 890,44	46 152,17
Charges sociales			14 532,61	17 999,49
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 081 957,72	1 755 617,72
Dotations aux provisions sur immobilisations				130 782,35
Dotations aux provisions sur actif circulant			60 461,62	149 704,56
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			39,02	74,65
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			3 855 466,73	3 938 265,89
RESULTAT EXPLOITATION			792 130,96	107 459,74
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			1 846 991,14	2 035 188,38
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			241 431,12	246 837,89
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			2 088 422,26	2 282 026,27
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			843 364,47	731 443,57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			843 364,47	731 443,57
RESULTAT FINANCIER			1 245 057,79	1 550 582,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 037 188,75	1 658 042,44



2I MA
Comptes Annuels au 31/12/2017

PAGE 2

Présenté en Euros

	RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	662 526,39	26 890,35
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	256 859,07	3 207,21
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	919 385,46	30 097,56
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 852,41	49,30
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 315,62	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	25 335,40	23 093,40
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 503,43	23 142,70
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	852 882,03	6 954,86
	Participation des salariés		
	Impôts sur les bénéfices	611 302,00	54 999,00
	TOTAL DES PRODUITS	7 655 405,41	6 357 849,46
	TOTAL DES CHARGES	5 376 636,63	4 747 851,16
	RESULTAT NET	2 278 768,78	1 609 998,30
	Dont Crédit-bail mobilier		
	Dont Crédit-bail immobilier		

le 16/07/2018
**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

R 43

SAS ZIMA
Société par actions simplifiée
au capital de 2 750 000 euros
Siège social : 5 Rue de la Balance 31000 TOULOUSE
N°423 157 593 RCS TOULOUSE

PROPOSOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Extrait du procès-verbal de l'AGO du 27 juin 2018

./....

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 2 278 769 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 278 769 €

AFFECTATION

- Autres réserves 2 278 769 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient 30 755 520 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des exercices précédents

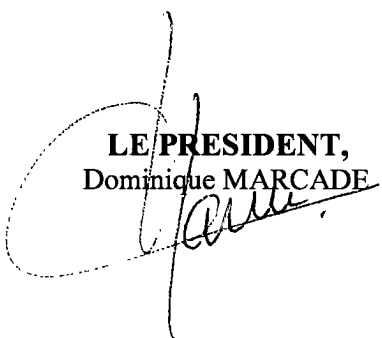
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

./....

Pour extrait certifié conforme.

Le 27 juin 2018

LE PRESIDENT,
Dominique MARCADE



SAS ZIMA
Société par actions simplifiée
au capital de 2 750 000 euros
Siège social : 5 Rue de la Balance 31000 TOULOUSE
N°423 157 593 RCS TOULOUSE

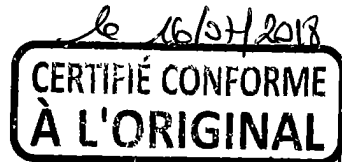
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 27 juin

A 18 heures,



Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet ALTEXA, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Mr Dominique MARCADE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 275 000 actions, sur les 275 000 actions émises par la Société.

Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du président ;
- le texte des projets de résolutions proposés par le président de l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes de projets de résolutions proposés, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

mm d.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Examen du rapport du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Quitus du Président ;
- Approbation des comptes annuels
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approbation des conclusions dudit rapport et des conventions qui y sont mentionnées ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Le Président donne lecture de son rapport et du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 2 278 769 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 278 769 €

Handwritten signature

AFFECTATION

- Autres réserves 2 278 769 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 30 755 520 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des exercices précédents

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la fin du mandat du Commissaire aux comptes ALTEXA. Elle décide de le renouveler pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2024 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31/12/2023, et ce aux mêmes conditions que le mandat actuel, conformément à l'offre qu'il nous a adressée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures 30.

MD du

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

M. Dominique MARCADE



Les actionnaires

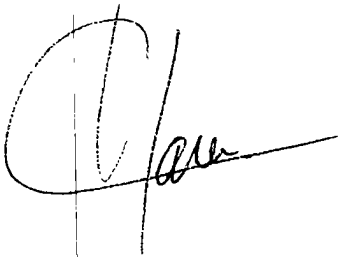
La SAS FAE

Représentée par Raphaël ABITBOL



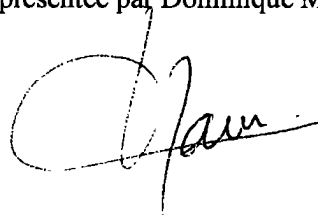
La SARL MANIDA

Représentée par Dominique MARCADE

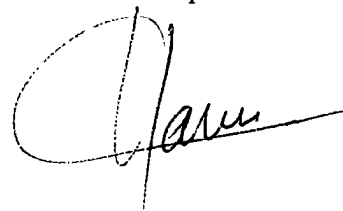


La SAS SCIS

Représentée par Dominique MARCADE



Dominique MARCADE





Guillaume BLANCHARD
Bernard DERANQUE
Michel FILOCHE
Laurent GODRET
Benoît LEROY
Jean-Pierre VOGEL
Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

2IMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 750 000 €

**5 Rue de la Balance
31 000 Toulouse**

R.C.S Toulouse B 423 157 593

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

le 16/07/2018

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Altea
4, cour Etienne Jules
72000 Le Mans
02 43 43 62 62
02 43 43 62 79
le_mans@altea.fr

S.A. au capital de 192000 € - Siège social : 4, cour Etienne Jules Maroy - 72000 Le Mans
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région des Pays de Loire et à la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers
R.C.S. Le Mans B 333 203 099 APE 6920Z

Membre de
Palliance

CURUS

2IMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 750 000 €

**5 Rue de la Balance
31 000 Toulouse**

R.C.S Toulouse B 423 157 593

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017**

A l'assemblée générale de la société 2IMA

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2IMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 21 560 345 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Selon notre jugement professionnel, ces appréciations ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait au MANS, le 12 Juin 2018
Le Commissaire aux Comptes
« ALTEXA »

Benoît LEROY

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	4 627 113,01		4 627 113,01	4 037 341,61
Chiffres d'affaires Nets	4 627 113,01		4 627 113,01	4 037 341,61
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			20 480,77	8 370,52
Autres produits			3,91	13,50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			4 647 597,69	4 045 725,63
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			1 352 050,65	1 084 033,61
Impôts, taxes et versements assimilés			308 534,67	753 901,34
Salaires et traitements			37 890,44	46 152,17
Charges sociales			14 532,61	17 999,49
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 081 957,72	1 755 617,72
Dotations aux provisions sur immobilisations				130 782,35
Dotations aux provisions sur actif circulant			60 461,62	149 704,56
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			39,02	74,65
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			3 855 466,73	3 938 265,89
RESULTAT EXPLOITATION			792 130,96	107 459,74
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			1 846 991,14	2 035 188,38
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			241 431,12	246 837,89
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			2 088 422,26	2 282 026,27
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			843 364,47	731 443,57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			843 364,47	731 443,57
RESULTAT FINANCIER			1 245 057,79	1 550 582,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 037 188,75	1 658 042,44

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

- Mission de Présentation -
S.A. ALTEXA

Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey 72000 LE M.
Tél : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 61 61
e-mail : jernaud@altea.fr



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	662 526,39	26 890,35
Produits exceptionnels sur opérations en capital	256 859,07	3 207,21
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	919 385,46	30 097,56
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 852,41	49,30
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 315,62	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	25 335,40	23 093,40
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 503,43	23 142,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	852 882,03	6 954,86
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	611 302,00	54 999,00
TOTAL DES PRODUITS	7 655 405,41	6 357 849,46
TOTAL DES CHARGES	5 376 636,63	4 747 851,16
RESULTAT NET	2 278 768,78	1 609 998,30
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

- Mission de Présentation -

S.A. ALTERA

Commissaire aux comptes

4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS

Tel : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 77

mail : terranis@altera.fr



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2017 (12 mois)			31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort.Dépréc°	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	1 867 406,03	130 782,35	1 736 623,68	1 736 623,68
Autres immobilisations incorporelles	50 400,00	20 673,33	29 726,67	35 326,67
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	2 356 173,35		2 356 173,35	2 361 173,35
Constructions	33 017 821,74	12 239 951,08	20 777 870,66	22 219 891,38
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	7 288,60	6 967,35	321,25	1 072,21
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	21 565 154,85	4 810,00	21 560 344,85	18 504 789,99
Créances rattachées à des participations	21 793 170,68		21 793 170,68	8 555 520,96
Autres titres immobilisés				
Prêts	747 855,85		747 855,85	1 427 887,07
Autres immobilisations financières	3 369,48		3 369,48	3 369,48
ACTIF IMMOBILISE	81 408 640,58	12 403 184,11	69 005 456,47	54 845 654,79
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				1 500,00
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	1 969 930,32	278 007,35	1 691 922,97	1 008 337,98
Fournisseurs débiteurs	4 246,31		4 246,31	3 480,39
Personnel				
Organismes sociaux				37,32
Etat, impôts sur les bénéfices				512 893,30
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	57 300,20		57 300,20	59 828,61
Autres	124 216,74		124 216,74	2 842,44
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	735 274,94		735 274,94	273 128,79
Disponibilités	4 330 774,88		4 330 774,88	2 597 391,34
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	66 885,24		66 885,24	49 092,72
ACTIF CIRCULANT	7 288 628,63	278 007,35	7 010 621,28	4 508 532,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	88 697 269,21	12 681 191,46	76 016 077,75	59 354 187,68

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

- Mission de Présentation -

S.A. ALTEA

Commissaire aux comptes
4 Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 75
e-mail : lemans@altexa.fr



BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 750 000,00	2 750 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 600 160,30	1 600 160,30
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	275 000,00	275 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	23 765 201,79	22 155 203,49
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 278 768,78	1 609 998,30
Subventions d'investissement	31 224,50	34 431,71
Provisions réglementées	55 164,38	29 828,98
CAPITAUX PROPRES	30 755 519,75	28 454 622,78
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	90 000,00	90 000,00
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90 000,00	90 000,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 703 870,28	22 739 658,65
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	807 629,01	629 867,47
Associés	7 550 416,13	5 307 302,71
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 854,66	380 861,52
Personnel	2 389,30	
Organismes sociaux	8 064,30	12 174,91
Etat, impôts sur les bénéfices	3 864 714,00	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	320 013,72	236 287,44
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	16 990,00	5 220,00
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	125 923,73	186 185,37
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 506 692,87	1 312 006,83
DETTES	45 170 558,00	30 809 564,90
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	76 016 077,75	59 354 187,68

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

- Mission de Présentation -

S.A. ALTEXA

Commissaire aux comptes

4, rue Evénement Jules Marey 72000 LE MANS

Tel : 02 43 42 60 62 Fax : 02 43 42 60 79

e-mail : lemans@altea.fr



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Intégration Fiscale

La société est devenue société tête de groupe pour l'intégration fiscale à compter du 01/01/2004.

Le périmètre d'intégration est ainsi formé :

- Sas 2I Ma - société mère.
- Sarl Dmg - société filiale détenue à 100 %.
- Sarl 2I Abbeville - société filiale détenue à 99,75 %.
- Sarl David & Laurent – société filiale détenue à 100%.
- Sci Laurent & Sarah – société filiale détenue à 100%.
- Sci 5I Béziers II – société filiale détenue à 100%.
- Sarl Fae Gestion – société filiale détenue à 100%.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement).

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou charges.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 2 485 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement.
- de prospection de nouveaux marchés.



3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Fonds de commerce

Les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée ne font pas l'objet d'un amortissement.

Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par exercice. Pour les besoins des tests de dépréciation, les fonds commerciaux sont affectés aux groupes d'actifs auxquels ils appartiennent. La valeur nette comptable du groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisée attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, au fonds commercial puis aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

Le règlement de l'ANC n°2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux.

Avant l'application de ce règlement, l'intégralité du mali technique était située dans le compte « fonds commercial », lequel pouvait comprendre non seulement le fonds commercial proprement dit, mais aussi tous les autres éléments d'actifs sous-jacents à l'origine de ce mali technique (plus-values latentes sur actifs corporels ou financiers par exemple). Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, chaque élément constitutif du mali technique doit être affecté au bilan dans la même rubrique que l'actif dont il relève.

Le mali technique, d'un montant de 1 570 M€ issu de la fusion avec la société MAISON DUPUY en 2006 est composé d'un ensemble immobilier à St Etienne (8 rue Général Foy).

Le mali technique, d'un montant de 166 K€ issu de la fusion avec la société ST CRICQ en 2005 est composé de deux ensembles immobiliers, situés à Bayonne et Lormont.

Au 31 Décembre 2017, il ressort une valeur vénale supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société.

Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.



Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation	Durée d'usage fiscale
Brevets	1 ans	1 ans
Constructions	10 ans	de 7 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans	de 7 à 20 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans	de 10 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 7 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	10 ans

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq$ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires $\leq$ 7,3 M€ ; effectif $\leq$ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

> Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.



Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 736 624 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Deprec.	Valeur nette
Fonds acheté	1 736 624		1 736 624
Fonds réévalué			
Fonds reçu en apport			
TOTAL	1 736 624		1 736 624

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 81 408 641 €

Actif immobilisé		A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
	Immobilisations incorporelles	1 917 806			1 917 806
	Immobilisations corporelles	34 856 967	643 902	119 585	35 381 284
	Immobilisations financières	28 496 378	25 509 587	9 896 414	44 109 551
	TOTAL	65 271 150	26 153 489	10 015 999	81 408 641

Amortissements et dépréciations d'actif = 12 403 184 €

Amortissements et dépréciations		A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
	Immobilisations incorporelles	145 856	5 600		151 456
	Immobilisations corporelles	10 274 830	2 076 357	104 269	12 246 918
	Titres mis en équivalence				
	Autres Immobilisations financières	4 810			4 810
	TOTAL	10 425 495	2 081 957	104 269	12 403 184

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

- Mission De Présentation -

S. A. ALFORD

1. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 2. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 3. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 4. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 5. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 6. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 7. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 8. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 9. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$
 10. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$



Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit au bail	130 782	0	130 782	Non amortiss.
Mali de fusion st cricq	166 201	0	166 201	Non amortiss.
Mali de fusion maison dupuy	1 570 423	0	1 570 423	Non amortiss.
Droit parking evreux	50 400	20 673	29 727	9 ans
Terrains	2 356 173	0	2 356 173	Non amortiss.
Constructions	26 986 803	10 872 444	16 114 359	de 7 à 40 ans
Installation agencet amenagt constructions	304 416	292 090	12 326	de 7 à 20 ans
Amenagements evreux	965 236	252 264	712 971	de 5 à 30 ans
Amenagements niort	2 596 027	528 493	2 067 535	de 3 à 30 ans
Amenagements salon de provence	260 414	64 012	196 403	de 3 à 30 ans
Amenagements limoges	793 452	136 416	657 035	Non amortiss.
Amenagement saint etienne	314 690	48 783	265 907	de 10 à 15 ans
Amenagements villenave	43 081	9 116	33 965	de 5 à 10 ans
Amenagements anemasse	572 328	26 695	545 633	30 ans
Amenagements lormont	179 475	9 491	169 983	de 3 à 10 ans
Amenagements bayonne	1 900	147	1 753	10 ans
Materiel de bureau informatique gcda	7 289	6 967	321	10 ans
TOTAL	37 299 090	12 267 591	25 031 497	

Etat des créances = 24 766 975 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	22 544 396		22 544 396
Actif circulant & charges d'avance	2 222 579	2 222 579	
TOTAL	24 766 975	2 222 579	22 544 396

Dépréciations = 278 007 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	236 734	60 461	19 188		278 007
Comptes financiers					
TOTAL	236 734	60 461	19 188		278 007

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

- Mission De Présentation -

S.A. ALTEVA

Commissaire aux Comptes

à Cour d'Appel de Metz, 10 rue de Metz

Tel : 02 47 43 62 61 Fax : 02 47 42 06 11

E-mail : lemonsieur@alteva.fr



Produits à recevoir par postes du bilan = 370 301 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	182 721
Clients et comptes rattachés	137 646
Autres créances	30 475
Disponibilités	19 459
TOTAL	370 301

Charges constatées d'avance = 66 885 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 750 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	275000	10,00	2 750 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	275000	10,00	2 750 000

Provisions = 142 922 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	29 829	25 335		55 164
Provisions pour risques & charges	90 000			90 000
TOTAL	119 829	25 335		145 164

Etat des dettes = 45 170 558 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	30 703 870	2 472 918	9 732 521	18 498 431
Dettes financières diverses	8 358 045	6 621 771	1 051 515	684 759
Fournisseurs	263 855	263 855		
Dettes fiscales & sociales	4 212 171	4 212 171		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	125 924	125 924		
Produits constatés d'avance	1 506 693	1 296 943	178 750	31 000
TOTAL	45 170 558	14 993 582	10 962 787	19 214 190

Charges à payer par postes du bilan = 155 780 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	58 797
Emp. & dettes financières div.	73 068
Fournisseurs	11 664
Dettes fiscales & sociales	20 448
Autres dettes	
TOTAL	228 848

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

- Mission De Présentation -

2I MA
Comptes Annuels au 31/12/2017
Page 24
Annexe aux Comptes Annuels (suite)
Notes sur le Bilan Passif



Produits constatés d'avance = 1 506 693 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN

Postes du bilan concernant les entreprises liées

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées
Participation	21 565 055
Créances rattachées à des participations	21 793 171
Créances clients et comptes rattachés	129 516
Emprunts et dettes financières diverses	7 673 077



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 250
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	5 250

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	27 618 000
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	
Médaille du travail	
Autres engagements	
TOTAL	27 618 000



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 370 301 €

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Interets courus sur creances de par(267800)	182 721
TOTAL	182 721

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures a etabli(418100)	137 646
TOTAL	137 646

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs-avoirs a recevoir(409800)	5 600
Etat produits a recevoir(448700)	24 875
TOTAL	30 475

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus sur dat(508800)	18 649
Interets courus sur cat(508801)	182
Interets courus s/cat sg(508802)	444
Interets courus sur cce bis(518700)	184
TOTAL	19 459

Charges constatées d'avance = 66 885 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	66 885
TOTAL	66 885



Charges à payer = 155 780 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus(168840)	58 797
TOTAL	58 797

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	11 664
TOTAL	11 664

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personeel conges a payer(428200)	2 389
Charges sociales sur conges a payer(438200)	1 069
Etat-charges a payer(448600)	16 990
TOTAL	20 448

Autres dettes	Montant
Clients avoir a etablir(419800)	64 872
TOTAL	64 872

Charges à payer sur dettes financières	Montant
Interets courus sur comptes courants(451800)	73 068
TOTAL	73 068

Produits constatés d'avance = 1 506 693 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	1 506 693
TOTAL	1 506 693



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL 2I ABEVILLE	8 000	800	100	7 980	7 980	1 930 952	11 000 000	1 601 611	1 445 881	989 909
SI BEZIERS II	10 000	1 789 241	100	1 028 500	1 028 500				437 246	
SCI SI NICE BIAR	3 050	713 482	77	2 135	2 135	100 000		395 629	38 647	
SARL DAVID ET LAURENT	10 000	674 104	100	644 770	644 770		400 000	334 563	196 008	
SARL DMG	38 112	6 036	100	2 598 641	2 598 641	415 570		402 708	204 533	212 745
SARL FAE GESTION	10 000	1 239 076	100	10 000	10 000			616 516	234 201	
SCI PERPIGNAN ALSACE	2 000		70	1 400	1 400	123 345		77 394	61 389	44 444
SCI SI BABETH	200	-739 121	80	190	190	1 112 019	10 336 000	1 112 113	-78 119	
SCI CHV02	180 000	-148 106	100	964 795	964 795		2 500 000	220 314	100 407	
SARL LAURENT ET SARAH	1 525	1 884 217	100	1 161 095	1 161 095	4 252 607		1 223 229	6 985 976	
FONCIERE VICITY	2 575 000	-12 532	57.20	1 473 095	1 473 095	8 821 245			-9 116	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SARL 5 ESKY	10 000	253 555	35	3 500	3 500	493 108		826 929	295 915	
SARL SI MAB	10 000	-249 492	48	4 810	0	34 374			-37 287	
2I MAHB	1 000	-472 269	50	500	500	48 445	457 000	55 310	32 226	
SAS BARNEOUD DEVELOPPEMENT	551 360	51 004	39.97	11 728 479	11 728 479	1 657 158		3 428 876	1 318 612	459 885
SAS BARNEOUD GESTION	8 000	37 241	40	3 200	3 200	0		535 656	-2 307	
ST JACQUES 72	1 000		50	5 000	5 000	448 820	2 500 000	795 954	314 479	
SI GABBY	200	-268 342	50	100	100	582 905		793 783	4 409	
VICITY	3 000 000	222 239	50	1 583 808	1 583 808	1 589 903		4 679 277	1 080 793	

Observations complémentaires

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

- Mission De Présentation -

S.A. ALTEVA
Commissaire aux Comptes
4 rue Eugène I. de Maëye, 1200 BRUXELLES
Tél : 02 47 43 64 21 Fax : 02 47 43 64 22
e-mail : info@alteva.be

ZIMA

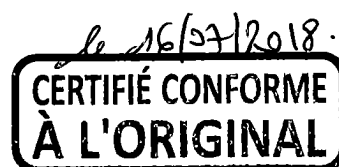
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 750 000 €

**5 Rue de la Balance
31 000 Toulouse**

R.C.S Toulouse B 423 157 593

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017



S.A.S. 2IMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 750 000 €

5 rue de la Balance

31000 - TOULOUSE

R.C.S. TOULOUSE B 423 157 593

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 23 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de rémunération des garanties d'emprunts**

Personne concernée et fonction exercée :

2 IMA, co-gérante de la SCI SI BABETH

Une convention de rémunération des engagements et caution a été réalisée pour 1 % de la valeur des cautions et engagements.

Les produits afférents à cette convention sont de 103 360 € sur l'exercice 2017.

Dirigeant concerné et fonction exercée :

Raphaël ABITBOL, gérant de la SARL 2IMAHB

Une convention de rémunération des engagements et caution a été réalisée pour 1 % de la valeur des cautions et engagements.

Les produits afférents à cette convention sont de 4 570 € sur l'exercice 2017.

- **Opérations de comptes-courants :**

Sociétés concernées	Soldes débiteurs au 31/12/2017	Intérêts courus débiteurs au 31/12/2017	Produits d'intérêts sur l'exercice
SCI SI NICE-BIAR	100 000,00	611,18	611,18
SAS FONCIERE VICITY	8 821 244,79	34 189,76	34 189,76
	8 921 244,79	34 800,94	34 800,94

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de mise à disposition de salarié**

Dirigeant concerné et fonction exercée :

Raphaël ABITBOL, président de la SAS FAE

Une convention de refacturation de frais de personnel a été signée le 21/12/2015 entre la SAS FAE et la SAS 2IMA.

L'objet de la convention porte sur la refacturation des charges de personnel de Laurent ABITBOL en contrepartie de ses interventions dans le développement des activités de 2IMA. La convention prévoit une refacturation à hauteur de 40% de ces charges pour 2IMA.

Les charges afférentes à cette convention sont de 17 661.50 € sur l'exercice 2017.

- **Opération de prêt**

Dirigeant concerné et fonction exercée :

Raphaël ABITBOL, président de la SAS FAE

La société FAE a consenti une avance à la SAS 2IMA sous forme de compte courant d'associés.

Les associés ont décidé selon l'avenant n°1 du pacte d'associé du 23/12/2010 du remboursement de 50% du solde du compte courant de la SCIS MARCADE à la date du 01/07/2015 par un apport de la société FAE.

Les règles de rémunération et de remboursement fixées dans le pacte initial s'appliquent de la même façon au compte courant de la société FAE, à savoir :

- Durée : 6 ans
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 1 pb avec un tunnel de 2.5%-4.5%
- Remboursement par échéances trimestrielles terme échu.

Le capital restant à rembourser à la clôture de l'exercice s'élève à 1 196 881.71 €

Les intérêts versés sur l'exercice s'élèvent à 34 988.15 €.

Handwritten signature

Dirigeant concerné et fonction exercée :

Dominique **MARCADE**, président de la **SCIS MARCADE**

La société **SCIS MARCADE** a consenti des avances à la **SAS ZIMA** sous forme de compte courant d'associés.

Les associés ont décidés, selon le pacte d'associé du 23/12/2010, de rembourser par échelonnement, le solde du compte courant, soit 6 320 000 €, selon les modalités suivantes :

- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 1% avec un tunnel de 2.5%-4.5%
- Remboursement par échéances trimestrielles terme échu.

Les associés ont décidé selon l'avenant n°1 du pacte d'associé du 23/12/2010 du remboursement de 50% du solde du compte courant de la **SCIS MARCADE** à la date du 01/07/2015 par un apport de la société **FAE**.

Les règles de rémunération et de remboursement fixées dans le pacte initial s'appliquent de la même façon.

Le capital restant à rembourser à la clôture de l'exercice s'élève à 1 196 881.71 €

Les intérêts versés sur l'exercice s'élèvent à 34 988.15 €.

- **Convention de gestion de trésorerie**

Une convention de trésorerie a été conclue entre la société **ZIMA** et les sociétés suivantes du groupe :

Comptes courants débiteurs :

Sociétés concernées	Soldes débiteurs au 31/12/2017	Intérêts courus débiteurs au 31/12/2017	Produits d'intérêts sur l'exercice
SARL ZIABBEVILLE	1 930 951,82	34 940,00	34 940,00
SARL DMG	415 570,30	9 924,65	9 924,65
SCI LAURENT ET SARAH	4 252 607,05	13 923,79	13 923,79
SCI PERPIGNAN ET ALSACE	123 344,50	1 807,40	1 807,40
	6 722 473,67	60 595,84	60 595,84

Comptes courants créditeurs :

Sociétés concernées	Soldes créditeurs au 31/12/2017	Intérêts courus créditeurs au 31/12/2017	Charges d'intérêts sur l'exercice
SCI S BEZIERS II	746 536,27	12 012,45	12 012,45
SARL DAVID ET LAURENT	2 538 499,81	35 402,45	35 402,45
EURL FAE GESTION	1 112 992,91	15 092,00	15 092,00
	4 398 028,99	62 506,90	62 506,90

2

- **Opérations de prêt**

La société 2IMA a fait une avance en date du 8 juillet 2004 de 800 000,00 € à la société 5 IMAB. Le taux d'intérêt est de 4.75 %.

Le capital restant à rembourser à la clôture de l'exercice s'élève à 400 000,00 €.

Les intérêts courus s'élèvent au 31 décembre 2017 à 347 856.00 €.

Les intérêts versés sur l'exercice sont de 33 912.32 €.

- **Opérations de prestations de services**

Dirigeant concerné et fonction exercée

Dominique MARCADE Président de la SCIS MARCADE

La société SCIS MARCADE a facturé au cours de l'exercice, des prestations pour l'assistance et conseil sur les missions réalisées par la SAS 2IMA envers les sociétés du groupe BARNEOUD. La rémunération, fixée par convention, s'élève à 48 000.00 € HT sur l'exercice.

Dirigeant concerné Fonction exercée

Raphaël ABITBOL Président de la SAS FAE

La société SAS FAE a facturé au cours de l'exercice, des prestations pour l'assistance administrative, technique et financière apportée à votre société. La rémunération, en contrepartie de cette prestation, a été fixée par convention et s'élève à 56 000.04 € HT sur l'exercice.

Dirigeant concerné Fonction exercée

Raphaël ABITBOL Président de la SAS FAE

La société SAS FAE a facturé au cours de l'exercice, des prestations pour l'assistance administrative, comptable et juridique apportées à la société 2IMA. La rémunération, fixée par convention du 23 décembre 2010, est composée de deux éléments :

- 1.60% HT du montant des loyers HT facturés par le groupe 2IMA, avec un montant minimum de 160 000 € HT.
- Des honoraires annuels complémentaires égaux à 7% HT du montant cumulé HT des loyers nouveaux et des droits d'entrée.

Le montant de la prestation s'élève à 262 313.65 € HT sur l'exercice.

2

- **Abandons de compte courant**

Dirigeant concerné Fonction exercée

Dominique MARCADE Gérant de la SAS **SIMAB**

La société **2IMA** a consenti un abandon partiel de son compte courant à la société **SIMAB** le 20 décembre 2011. Cet abandon est accompagné d'une clause de retour à meilleur fortune.

L'abandon de compte courant s'élève à 606 310,07 €. La clause de retour à meilleure fortune s'est appliquée sur l'exercice pour 50% de ce montant (cession de 50% des titres et engagement repris par l'acquéreur).

Le comité de direction de la société **2IMA** a consenti un abandon de son compte courant à la société **SIMAB** le 17 décembre 2012. Cet abandon est accompagné d'une clause de retour à meilleur fortune.

L'abandon de compte courant s'élève à 668 409,54 €. La clause de retour à meilleure fortune s'est appliquée sur l'exercice pour 50% de ce montant (cession de 50% des titres et engagement repris par l'acquéreur).

Fait au **MANS**, le 12 Juin 2018
Le Commissaire aux Comptes
« **ALTEXA** »



Benoît LEROY